



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2019

Ordre du jour :

1. Présentation du projet de budget 2020 du Ministère des Affaires étrangères et européennes (Relations internationales, Immigration, Office national de l'accueil)

- 7500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant :
 - 1° la loi générale des impôts du 22 mai 1931 (Abgabenordnung) ;
 - 2° la loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise
 - 3° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 4° la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances ;
 - 5° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 6° la loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer et
 - 1° approuvant le protocole additionnel du 28 janvier 1997 portant modification de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946 ;
 - 2° approuvant les statuts modifiés de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL) ;
 - 3° concernant les interventions financières et la surveillance de l'État à l'égard des CFL et
 - 4° portant modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire
 - 7° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs
 - 8° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant :
 - a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;
 - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
 - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires ;
 - 9° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilés sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 10° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
 - 11° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;
 - 12° la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;

13° la loi du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

7501 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019-2023

2. Résolutions du Parlement des Jeunes
 - Traite des êtres humains
 - Euro-scepticisme
3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 2 et le 8 novembre 2019
4. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du :
 - 7 juin 2019 (Hearing du Parlement des Jeunes matin et après-midi)
 - 8 juillet 2019
 - 8 juillet 2019 (visite de Mme Liliane Maury Pasquier)
 - 9 septembre 2019 (visite de M. Yang Chuantang et visite Serbie)
 - 16 septembre 2019 (visite Koweït)
 - 9 octobre 2019
 - 15 octobre 2019 (visite tchèque)
 - 22 octobre 2019
 - 25 octobre 2019
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. David Wagner

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Yves Cruchten, remplaçant de Mme Lydia Mutsch

Mme Michèle Eisenbarth, MAEE, Directrice des Finances et des Ressources humaines

Mme Esther Mertes, MAEE, Directrice adjointe des Finances et des Ressources humaines

Mme Manon Unsen, MAEE, Direction de l'Immigration

M. Roland Engeldinger, MAEE, Secrétaire général adjoint

M. Claude Nilles, OLAI

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Paul Galles, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, M. Nicolas Schmit, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Présentation du projet de budget 2020 du Ministère des Affaires étrangères et européennes (Relations internationales, Immigration, Office national de l'accueil)

Le projet de budget 2020 du Ministère des Affaires étrangères et européennes prévoit une hausse des dépenses courantes de 12,6% par rapport à 2019.

Les dépenses générales (section 01.0) baissent de 2%. Ceci est dû à des dépenses exceptionnelles en 2019 pour l'organisation d'une conférence parrainée par la Grande-Duchesse et la présidence de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance). La hausse des dépenses courantes s'explique par des initiatives comme la candidature pour un siège de membre au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, l'achat de documents de passeports ainsi que la hausse des frais de fonctionnement et de déplacement.

La rubrique des missions luxembourgeoises à l'étranger » (01.1) inclut désormais les frais des huit bureaux de la Coopération au développement dans les pays partenaires, de sorte que le budget de cette rubrique augmente de près de 20%.

La section des contributions à des organismes internationaux (01.2) augmente de 0,73%.

Les frais pour les relations économiques européennes et internationales et autres actions (section 01.3) augmentent de 20%. Cette hausse s'explique par les efforts prévus dans le cadre de l'image de marque du Luxembourg (augmentation de 26,82%, soit 500.000 euros) et par une augmentation des frais pour l'assistance économique et technique.

Les dépenses en capital du Ministère des Affaires étrangères et européennes augmentent de 17,8% suite à l'intégration des huit bureaux de la Coopération au développement à l'étranger. Par ailleurs, le projet de budget prévoit l'achat d'un véhicule apte à s'intégrer dans des escortes lors de visites officielles.

Dans la section de l'Immigration (01.4), une hausse substantielle pour 2020 par rapport aux années précédentes est à noter. Ceci est dû à un transfert de certains articles budgétaires du Haut-Commissariat à la Protection Nationale vers d'autres sections. Le budget de la section de l'Immigration se compose des frais pour la Direction de l'Immigration, le Centre de rétention et la Structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg (SHUK). Les dépenses courantes atteignent un montant d'environ 10,5 millions d'euros (dont 2,7 millions d'euros attribués à la Direction de l'Immigration, 2,9 millions d'euros au Centre de rétention et 4,8 millions d'euros au SHUK). La progression des dépenses courantes est de 7,3% (2,6% pour la Direction de l'Immigration, 1,5% pour le Centre de rétention et 13,9% pour le SHUK). L'augmentation des montants pour le SHUK s'explique par l'adaptation à la réalité des frais d'exploitation, frais d'entretien, frais d'alimentation et frais de bureau. Certains articles attribués à la Direction de l'Immigration ont été augmentés, dont notamment les frais pour un expert juridique dans le cadre de la réforme de la

règlementation européenne, les frais médicaux ainsi que les dépenses liées au retour de personnes en situation irrégulière.

Les dépenses en capital de la section de l'Immigration (01.4) se chiffrent à un total de 81.000 euros. Ce montant englobe les frais pour une nouvelle voiture mise à disposition du SHUK.

L'Office national de l'accueil (ONA) créé par une loi votée le 23 octobre 2019 à la Chambre des Députés sera placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Le budget pour 2020 s'élève à 76,1 millions d'euros, soit une progression de 10% par rapport à l'année 2019. Cette progression s'explique par une augmentation du nombre d'arrivées et par la mise en œuvre de certaines mesures prévues dans l'accord de coalition. Les frais du personnel de l'ONA se chiffrent à un peu plus de 10 millions d'euros. Les frais d'entretien et d'exploitation s'élèvent à 11,2 millions d'euros. La capacité des lits disponibles est estimée pour 2020 à 4.300. Certains projets prévus pour 2019 n'ont pas pu se réaliser. L'article concernant le service de gardiennage prévoit 24,5 millions d'euros pour 2020. A terme, un gardien sera attribué à toute structure disposant de plus de 30 lits. Le gardiennage comprend également le service de la conciergerie. L'article budgétaire consacré à la prise en charge de demandeurs de protection internationale est doté de 29 millions d'euro. Seulement 40% des structures peuvent offrir un encadrement socio-éducatif sur place. Pour les autres, l'encadrement socio-éducatif se fait à distance. Le but est d'arriver à un ratio d'un agent socio-éducatif sur 40 demandeurs de protection internationale. Les investissements restent relativement stables à hauteur d'un peu plus de 600.000 euros.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

L'article concernant les frais du local de promotion de l'image de marque du Luxembourg a été transféré du budget du Ministère de l'Economie à celui du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Il s'agit du loyer du « Luxembourg House ».

Le projet d'instaurer une « Maison de retours » pour familles est en cours de préparation. Des pourparlers ont lieu avec l'Office national de l'Enfance. Par ailleurs, une procédure d'urgence sera créée pour mieux pouvoir accueillir les mineurs non accompagnés arrivant en dehors des heures de bureau.

La « Maison du Luxembourg » à Bruxelles héberge trois représentations. Comme l'immeuble a été acquis par l'Etat luxembourgeois il y a quelques années, les dépenses sont énumérées dans un article à part pour augmenter la transparence.

L'augmentation des frais des missions à l'étranger s'explique aussi par le fait que dans le projet de budget, le renforcement en personnel de l'une ou l'autre mission est prévu, dont p. ex. la Représentation permanente à Bruxelles.

L'article destiné aux retours de personnes en situation irrégulière est doté de 780.000 euros. Il s'agit de retours forcés, mais aussi d'une partie des retours volontaires. En 2018, 85 personnes ont été retournées avec escorte. En 2019 (jusqu'à ce jour), ceci était le cas pour 96 personnes. Les dépenses pour les retours peuvent varier sensiblement selon la destination.

Les demandes de passeports ont augmenté. Le dédoublement des frais pour les documents de passeports s'explique par ailleurs par le fait qu'un stock de documents sera créé.

Actuellement, le ratio des agents socio-éducatifs dans les structures pour demandeurs de protection internationale (DPI) est le suivant : un tiers fait partie du personnel de l'OLAI/ONA, et deux tiers de prestataires externes (Caritas et Croix-Rouge Luxembourgeoise). Le ratio de l'encadrement diffère selon le prestataire. Pour l'OLAI/ONA, il se situe entre 1 : 70 et 1 : 80. Le but est d'arriver à un encadrement d'un agent socio-éducatif sur 40 DPI pour tous les prestataires.

Les sociétés de gardiennage pour les structures accueillant des DPI sont choisies suivant la procédure du marché public. Dans certaines structures logent des bénéficiaires de protection internationale (BPI) qui, en tant que résidents luxembourgeois, devraient louer un logement sur le marché. Certains d'entre eux ont en effet reçu des lettres leur expliquant cette situation. Une partie des structures ne sont pas dans un bon état. Dans ce cas, une structure peut être fermée pour effectuer des travaux de rénovation. Ceci est le cas, par exemple, au Marienthal. Des solutions de remplacement doivent alors être trouvées en collaboration avec les communes. Actuellement, 58 structures d'hébergement se situent dans 33 communes.

Les réponses sur deux questions posées par M. Clement ont été fournies ultérieurement par courrier électronique. Elles sont annexées au présent procès-verbal.

2. Résolutions du Parlement des Jeunes

- Traite des êtres humains**
- Euro-scepticisme**

Les résolutions du Parlement des Jeunes ont été présentées lors d'un Hearing qui a eu lieu le 7 juin 2019. Deux résolutions ont ensuite été transmises à la présente commission.

Le Président de la commission fait savoir que dans la résolution sur la traite des êtres humains, le Parlement des Jeunes exprime des préoccupations similaires à celles contenues dans le récent rapport présenté par la Commission des Droits de l'homme. Quant au protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé de l'Organisation internationale du travail, il reviendra à la Commission du Travail et de l'Emploi de faire le suivi de la ratification par le Luxembourg.

La résolution sur l'euro-scepticisme date du 11 mai 2019. Les préoccupations du Parlement des Jeunes se situent donc dans la période avant les élections européennes. Certaines craintes ne se sont pas traduites dans la réalité, mais des phénomènes cités dans la résolution, comme le déficit démocratique, l'avènement des « fake news », le manque de moyens pour l'agence Frontex ou encore pour les programmes touchant particulièrement les jeunes (dont le programme Erasme), sont préoccupants.

La commission convient d'envoyer une lettre au Parlement des Jeunes pour l'informer sur le fait que la commission a analysé les deux résolutions et partage largement les préoccupations y exprimées.

3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 2 et le 8 novembre 2019

La liste des documents est adoptée.

- 4. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du :**
- 7 juin 2019 (Hearing du Parlement des Jeunes matin et après-midi)
 - 8 juillet 2019
 - 8 juillet 2019 (visite de Mme Liliane Maury Pasquier)
 - 9 septembre 2019 (visite de M. Yang Chuantang et visite Serbie)
 - 16 septembre 2019 (visite Koweït)
 - 9 octobre 2019
 - 15 octobre 2019 (visite tchèque)
 - 22 octobre 2019
 - 25 octobre 2019

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

5. Divers

Le Président de la commission rend attentif aux entrevues dans le cadre de la visite d'une délégation du Hunan (Chine) et du Cuba.

Luxembourg, le 11 novembre 2019

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel